

**RAPPORT N° 02/8-27**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**LOCATION DE PHOTOCOPIEURS**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Compte tenu de ses besoins élevés en impression, la Ville de Saint-Denis souhaite louer des photocopieurs en remplacement de plusieurs appareils technologiquement obsolètes.

Le présent marché comprend :

- ◆ La fourniture de matériels,
- ◆ L'installation et la mise en fonctionnement de tous les équipements nécessaires,
- ◆ L'entretien et la maintenance.

Je vous demande en conséquence :

1) d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché comme suit :

\* passation après lancement d'un appel d'offres ouvert  
(articles 10, 33 et 58 à 60 du code des Marchés Publics)

\* le marché est composé de cinq lots, dont le montant prévisionnel total est de **125 058 €** par an.

\* Durée prévisionnelle : quatre ans (de 2003 à 2007).

<b>LOT</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PREVISIONNEL</b>
<b>N° 1</b>	<b>12 Photocopieurs 17-28 copies/minutes</b>	<b>36 890 €</b>
<b>N° 2</b>	<b>6 Photocopieurs 30-45 copies/minutes</b>	<b>21 124 €</b>
<b>N° 3</b>	<b>1 Photocopieur 70-80 copies/minutes</b>	<b>31 644 €</b>
<b>N° 4</b>	<b>1 Photocopieur couleur</b>	<b>8 820 €</b>
<b>N° 5</b>	<b>1 Photocopieur Traceur-Scanner Num.</b>	<b>26 580 €</b>
	<b>Total / an</b>	<b>125 058 €</b>

\* Les crédits sont inscrits au Chapitre 011 / Article 6135.

2) d'approuver le dossier de consultation des entreprises et les pièces du marché.

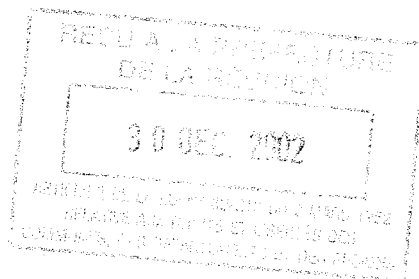
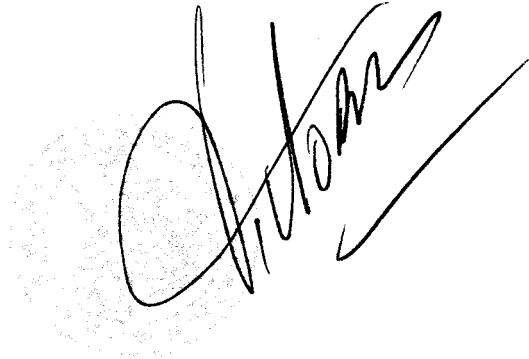
**RAPPORT N° 02/8-27**

3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un marché avec le fournisseur retenu par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

4) d'autoriser la signature du marché par moi même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 02/8-27  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 18 décembre 2002

**OBJET**

**LOCATION DE PHOTOCOPIEURS  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 02/8-27 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les conditions de passation et la procédure précitées de dévolution du marché pour la location de photocopieurs pour la Ville de Saint-Denis.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le marché avec le candidat retenu par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter pour le marché négocié.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son délégué à signer le marché.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

